

SOS Durance Vivante  
1139 chemin des Iscles de Durance  
84530 Villelaure  
[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net)

Villelaure, le 21 novembre 2023

Confédération Paysanne de Vaucluse  
15 avenue Pierre Grand  
MIN 51  
84953 Cavaillon cedex  
tel 06 10 20 03 23 / 09 67 60 10 73  
[confederationpaysanne84@gmail.com](mailto:confederationpaysanne84@gmail.com)

Madame Violaine DEMARET  
Préfète de Vaucluse  
Préfecture de Vaucluse  
84905 AVIGNON Cedex 8

Lettre recommandée avec AR

Objet : recours administratif gracieux PPRI Durance Pertuis

Madame la Préfète,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'arrêté que vous avez pris le 26 septembre 2023 au sujet du dossier 84-2023-09-26-0001, stipulant l'approbation de la révision du plan de prévention du risque naturel d'inondation de la Durance sur la commune de Pertuis. Nous formulons un recours gracieux contre cet arrêté pour les raisons listées ci-dessous :

- Pertuis étant dans une zone classée à risque d'inondation importante, ce PPRI ne fait qu'accroître une urbanisation galopante et donc potentiellement les risques encourus par une population qu'il faudrait au contraire informer et protéger des conséquences du changement climatique.
- Les rivières aménagées résistent moins bien aux inondations et aux sécheresses que celles n'ayant pas été trop « transformées » par les aménagements humains. Cette nouvelle digue fait porter de nouveaux risques, et les accentue. Pour ne prendre qu'un exemple, une rivière corsetée porte atteinte à l'ensemble du milieu, à savoir le vivant et son écosystème, en incluant la nappe phréatique.
- L'artificialisation limite la surface des terres arables, ce qui nous semble être une mauvaise décision, et, au-delà de l'échelle locale de cet arrêté, une mauvaise trajectoire, dans une période historique où l'accès et la qualité de l'alimentation deviennent des enjeux majeurs de santé publique, dans un contexte où au contraire il devient optimal de privilégier les circuits courts (réduction des coûts de transport et par conséquent de l'empreinte carbone).

- Le changement récent de logiciel de la préfecture a perturbé l'accès à l'arrêté et à son dossier ne permettant pas aux citoyens de déposer un recours.

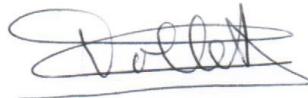
Notre association et notre syndicat essaient de jouer le rôle modeste mais sincère, éclairé et constructif d'un contre-poids aux décisions préfectorales, dont beaucoup sont motivées par le développement économique.

Cet objectif est louable et compréhensible, mais se réalise selon une grille de lecture qui, à notre avis, est obsolète, à savoir qui ne tient pas assez compte des enjeux de protection de l'environnement et de la nouvelle donne climatique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions de nous tenir informé de la suite que vous donnerez à ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Pierre Follet  
pour le conseil collégial  
SOS Durance Vivante



Laurent Thérond  
pour le comité  
Confédération Paysanne de Vaucluse

